

# Déclaration commune d'Oceania 21 meetings

Nouméa, le 27 avril 2013

« Aidez nous à sauver Tokelau ! »

1. Nous, peuples de l'Océan, forts de nos valeurs culturelles et identitaires, réunis à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), pour la première édition des rencontres océaniques annuelles du développement durable, Oceania 21 meetings,
2. Déclarons être conscients d'avoir la responsabilité d'un tiers de la surface des zones économiques exclusives mondiales et des ressources qu'elles recèlent,
3. Déclarons être conscients de la richesse de notre biodiversité et des savoirs qui lui sont liés,
4. Réaffirmons nos engagements pris dans la position commune du 27 avril 2012,
5. Reconnaissons la nécessité pour les Etats et territoires insulaires du Pacifique que nous fassions entendre une voix unique dans le concert des nations du Monde,
6. Considérons que des systèmes soutenable efficaces et équilibrés ont été créés par les îles et les territoires du Pacifique pour s'adapter à un milieu isolé, à des ressources limitées et à des contraintes sociales et climatiques ; nous affirmons que ces systèmes peuvent être une source d'inspiration pour la création de modèles de développement durable,
7. Reconnaissons notre grande difficulté à faire valoir nos préoccupations essentielles au sein des grandes enceintes internationales et notamment lors du dernier Sommet de la Terre Rio + 20,
8. Reconnaissons néanmoins la vertu et l'utilité incontestable des initiatives multilatérales que nous avons menées, ensemble, avant et pendant le sommet de la Terre Rio + 20 aux premiers rangs desquelles la *Position commune des Etats et territoires d'Océanie* signée à Nouméa le 27 avril 2012, l'initiative *Ocean days* organisée par le *Global Ocean Forum* et présidé par le Secrétaire général du Forum des Iles du Pacifique ou encore les initiatives lancées par le Programme régional océanique pour l'environnement (PROE) et les petits Etats insulaires en développement (SIDS),
9. Nous félicitons du renforcement du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement,
10. Exhortons le futur Forum du développement durable à prendre en totale considération l'Océanie,
11. Regrettons néanmoins le manque d'ambition de la déclaration finale du Sommet de la Terre Rio + 20,
12. Alertons sur la réalité des migrations climatiques et sur leurs conséquences dramatiques,

13. Reconnaissons la valeur fédératrice des rencontres d'Oceania 21 meetings, qui nous réunissent ainsi que les acteurs du développement économique, les autorités coutumières, les acteurs de la société civile, les organisations non-gouvernementales, les experts et les acteurs du monde académique,

14. Reconnaissons la pertinence de ces rencontres, porteuses d'un dialogue constructif et opérationnel entre décideurs et société civile,

15. Nous félicitons de la qualité des échanges auxquels ces rencontres ont donné lieu,

16. Notons avec satisfaction que ces discussions ont permis la communication d'informations nombreuses, concrètes et opérantes et qu'elles ont permis de leur apporter des réponses nécessaires à l'enrichissement de leur stratégies nationales de développement durable,

17. Reconnaissons le caractère innovant des pistes qui ont émergé lors des rencontres Oceania 21 meetings en termes de développement durable, et de respect des cultures océaniques,

18. Nous félicitons de l'opportunité que ces rencontres ont donnée aux entreprises, associations et milieux académiques de mieux cerner nos préoccupations et nos attentes,

19. Reconnaissons la pertinence d'avoir réservé, dans le cadre de nos échanges, une place importante aux thématiques de la culture et des savoirs traditionnels, devant s'enrichir des apports de la modernité et des nouvelles technologies,

20. Félicitons le ministre de l'Energie de Tokelau, Hon Faipule M. Foua Toloa, d'être devenu membre de la Commission Mondiale de l'Océan et remercions le gouvernement de Tokelau pour cela ; nous sommes confiants qu'il portera la voix de l'Océanie,

Saluons la présence du premier ministre des Iles Cook, Hon M. Henry Puna, président en exercice du Forum des Iles du Pacifique.

Saluons la présence du membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en charge du développement durable, M. Anthony Lecren, président en exercice du Programme Régional Océanien de l'Environnement.

21. Saluons la création du think tank dénommé « Oceania 21 » qui sera l'outil permanent de réflexion et d'analyse de nos politiques de développement durable au travers de réunions, de commissions thématiques et du site internet bilingue [www.oceania21.nc](http://www.oceania21.nc).

\* \* \*

22. Enrichis par ces rencontres, nous, peuples de l'Océan, décidons :

23. D'agir de concert dans nos appels à la mobilisation de la Communauté internationale :

- dans la lutte contre les effets du changement climatique dont nous sommes les premières victimes,
- pour stopper la perte de la biodiversité,

- dans la mise en œuvre rigoureuse des engagements pris lors du Sommet de la Terre de Rio + 20.

24. De prendre une part active, efficace et coordonnée aux conférences des Parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques à commencer par celle de Varsovie qui se tiendra en novembre 2013.

25. De valoriser, à chaque fois que nous le pourrons, les initiatives collectives en faveur d'un développement durable de l'Océanie et du monde et notamment lors des rencontres annuelles Oceania 21 meetings.

26. De nous engager fermement à continuer de défendre sans relâche la prise en compte prioritaire de la région Pacifique dans les débats et résolutions internationales consacrés au développement durable, à la préservation de l'environnement, et à l'accompagnement des mutations structurelles des sociétés océaniques.

27. De contribuer activement aux travaux de définition des objectifs de développement durable de la Commission du développement durable du Forum des îles du Pacifique et de faire en sorte que ces travaux soient portés dans les différentes instances de négociation internationale, et plus particulièrement à l'Assemblée Générale des Nations Unies.

28. De nous engager :

29. En matière de gouvernance :

- A inclure et consulter tous les acteurs représentant toutes les cultures pour contribuer aux travaux des organisations régionales.

30. En matière de stratégie :

- A promouvoir la mise en place de stratégies de développement territoriales durables,
- A proposer des stratégies de développement soutenables qui s'appuient sur des réussites concrètes se distinguant de concepts globaux abstraits,
- A partager nos stratégies et échanger nos expériences en contribuant notamment à l'alimentation du site Oceania21,
- A encourager un encadrement juridique solidaire des ressources marines et terrestres y compris génétiques,
- A soutenir la création rapide d'un label océanique de développement durable.

31. En ce qui concerne l'océan :

- A participer activement au processus des Nations unies en vue d'une meilleure prise en compte de la gestion durable des ressources applicable de façon spécifique à la Haute Mer.
- A promouvoir des concepts de croissance durable dite « bleue » adaptés aux contraintes géographiques, environnementales, économiques et sociologiques du

Pacifique porteuse de bien-être humain pour les populations locales comme pour celle de la planète.

32. En ce qui concerne l'énergie :

- A promouvoir l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.
- A développer les filières porteuses telles que le coprah ou la biomasse.

33. En matière d'eau douce :

- A garantir l'accès à tous à la ressource tant en qualité qu'en quantité.
- Reconnaître et valoriser les modes d'utilisation de l'eau douce spécifiques à notre insularité.

34. En matière d'urbanisme et d'aménagement :

- A tendre vers un équilibre des espaces urbains identitaires et compacts au profit de la maîtrise de la consommation des patrimoines naturels et symboliques,
- A soutenir les politiques de gestion des mobilités alternatives.

35. En ce qui concerne la gestion des déchets :

- A garantir à tous la gestion des eaux usées, industrielles et ménagères.
- A alimenter le Programme régional Océanien pour l'Environnement (PROE) en idées et en démarches innovantes en matière de réduction, de gestion et de valorisation des déchets,
- A encourager la création de filières solidaires de traitement et de recyclage à l'échelle régionale,
- A encourager les politiques de mise en œuvre de la « responsabilité élargie des producteurs » (REP).

36. Dans le domaine de la santé, de l'alimentation, de l'activité physique et du sport :

- A partager avec la CPS nos expériences en matière de lutte contre les maladies non transmissibles,
- A promouvoir la consommation des produits locaux issus de l'agriculture traditionnelle,
- A promouvoir la pratique du sport et d'une activité physique régulière,
- A faire en sorte que la stratégie régionale pour la santé soit soutenue au plus haut niveau.

37. En matière foncière :

- A sécuriser notre lien à la terre sous toutes ses formes,

38. En matière d'agriculture :

- A mettre en place un cadre de gestion et de suivi en matière d'usage et de commercialisation des OGM,
- A soutenir la mise en œuvre du plan d'actions régional de développement de l'agriculture biologique océanienne, portée par le POETCom (Pacific Organic and Ethical trade Community),
- A protéger et valoriser le patrimoine agricole océanien, y compris génétique, permettant de mieux garantir la sécurité alimentaire des populations océaniques.

39. En matière d'exploitation minière des fonds sous-marins et des autres industries maritimes innovantes :

- A faciliter le partage des expériences et des connaissances sur l'exploitation minière des fonds sous-marins, en tenant compte des informations scientifiques fournies ainsi que du travail entrepris par la division SOPAC de la CPS,
- A soutenir la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir les meilleures pratiques relatives aux impacts sociaux et environnementaux,
- A élaborer des modèles permettant de veiller à ce que tous les avantages économiques découlant de l'exploitation des minéraux marins soient partagés sur le long terme,
- A faciliter la participation active aux processus internationaux relevant du partage des avantages liés aux minéraux marins et aux autres industries innovantes dans les eaux internationales.

40. Nous, Peuples de l'Océan,

41. Exhortons les pays à prendre d'avantage en compte les limites de la planète et les impacts sociaux et environnementaux dans notre poursuite du développement durable,

42. Et nous engageons à participer à ces efforts dans la mesure de nos moyens.

Fait à Nouméa, le 27 avril 2013,

**Iles Cook**

**Kiribati**

**Tokelau**

**Tonga**

**Niue**

**Wallis-et-Futuna**

**Vanuatu**

**Nouvelle-Calédonie**

**Iles Salomon**